

Lundi 20 janvier 2020 de 18H à 20H

Droits fondamentaux des personnes autistes : Quelle place laisser à leur pouvoir de choisir et d'agir

Stéf BONNOT-BRIEY, personne et professionnelle TSA, Consultante et Formatrice société VIA, Militante associative Handi Voice et PAARI

Il semble essentiel à une époque où tant de tensions s'expriment au sein du spectre de l'autisme, de replacer l'individu au centre des questionnements, actions, et projets.

Les termes d'autodétermination et d'empowerment sont en vogue mais comment les aborder et considérer pour qu'ils fassent sens et soient une réalité pour chaque personne autiste ?

La qualité de vie se construit sur la notion d'autonomie - on pourrait même parler dans le champ du handicap d'autonomisation - et celle de l'estime de soi. Ces notions, qui se veulent transversales et universelles, peuvent et doivent revêtir des aspects multiples, à l'image de la diversité des personnes autistes.

Du milieu « ultra protégé » au milieu « ultra ordinaire » en passant par les nouveaux dispositifs inclusifs (GEM, habitat inclusif, emploi accompagné...) comment s'exprime et est respecté le pouvoir de choisir et d'agir des personnes autistes en France à ce jour ?

Les conférences ont lieu dans le
Bâtiment Multimédia
d'Aix Marseille Université
29 avenue Schuman - Aix-en-Provence
Salle de colloque



Objectifs et thématiques

L'objectif général est de permettre aux professionnels, aux familles et aux étudiants d'échanger librement sur des points importants ou sensibles concernant les désordres du spectre autistique.

Public & prix

Les conférences sont ouvertes à tout le monde, gratuitement pour les adhérents de la Favie, et au prix de 5 € pour les non-adhérents (payable sur place) et 2 € pour les étudiants.

Lieu

Salle de Colloque
Bâtiment Multimédia
Aix Marseille Université
29 Avenue Robert Schuman
13621 Aix En Provence
Cedex 1

Conférences animées par

Bruno Gepner
Psychiatre
Président de la FAVIE
Carole Tardif
Professeur de Psychologie
Université Aix-Marseille